
Arrondissement de Soissons
Canton de Villers-Cotterêts

Séance du 10 juillet 2020

**Commune
de
GRAND ROZOY**

Convocation : 06/07/2020

Affichage : 06/07/2020

L'an deux mille vingt,
le dix du mois de juillet, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de GRAND ROZOY légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Pascal NIVART, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Votants : 10

Etaient présents : Monsieur NIVART Pascal
Monsieur MESSEAN Adrien
Madame PAPIER Catherine
Madame BRETON PERRY Aurélie
Madame MARIN Véronique
Madame RAMETTE Carole
Monsieur VINSIAT Thierry
Monsieur THOMA Olivier
Madame CHARDIN Anne-Laure
Madame ROGER Françoise

Absent : Monsieur MANSCOURT Patrick

Secrétaire : Madame Françoise ROGER

***Délibérations :**

Objet : Indemnités de fonction pour le Maire et les Adjointes

N° 24/20

Le Conseil municipal décide de fixer les indemnités du Maire et des Adjointes de la façon suivante :

A Compter de la date d'installation du Conseil soit le 04 juillet 2020

Le Maire Monsieur Pascal NIVART percevra 8.8 % de l'indemnité maximale prévue par la réglementation.

La première adjointe Madame Françoise ROGER percevra 3.3 % de l'indemnité maximale prévue par la réglementation.

La deuxième adjointe Madame Anne-Laure CHARDIN percevra 3.3 % de l'indemnité maximale prévue par la réglementation.

Objet : Désignation des délégués à l'Union des Syndicats d'Electricité du Département de l'Aisne (USEDA)

N° 25/20

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est membre de l'Union des Syndicats d'Electricité du Département de l'Aisne, au sein du comité duquel elle est représentée par deux délégués nommés par l'ancien Conseil Municipal,
Conformément aux articles L5212-6 à L5212-9 du Code des communes, il convient de désigner deux nouveaux délégués dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux

Ont été élus :

Titulaire : Mme ROGER Françoise

Suppléant : Mme BRETON PERRY Aurélie

Objet : Désignation des délégués au SESV

N° 26/20

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est membre du SESV. Conformément aux articles L5212-6 à L5212-9 du Code des communes, il convient de désigner deux nouveaux délégués dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Ont été élus :

Titulaire : M. THOMA Olivier

Suppléant : M. VINSSIAT Thierry

Objet : Désignation des délégués au Syndicat Scolaire d'Oulchy le Château

N° 27/20

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est membre du Syndicat scolaire d'Oulchy le Château. Conformément aux articles L5212-6 à L5212-9 du Code des communes, il convient de désigner deux nouveaux délégués dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Ont été élus :

Titulaires : M. MESSEAN Adrien et M. VINSSIAT Thierry

Objet : Désignation des délégués de l'Association pour le Développement et l'Innovation Numérique des Collectivités (ADICO)

N° 28/20

Considérant l'adhésion de la Commune à l'ADICO ;
Considérant la nécessité, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) ;
Considérant que le mandat des nouveaux représentants de la commune de GRAND-ROZOY ainsi désignés a débuté à la réunion d'installation du Conseil municipal ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération d'adhésion à l'ADICO,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Monsieur NIVART Pascal, en qualité de délégué titulaire ;
- Madame CHARDIN Anne-Laure en qualité de délégué suppléant.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Nomination du correspondant Défense

N° 29/20

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il convient de nommer au sein du Conseil municipal nouvellement élu un correspondant Défense.

A été élue : Madame Anne-Laure CHARDIN

Objet : Proposition de délégués pour le Syndicat Aisne Navigable et le Syndicat de gestion du bassin versant de l'Ourcq et du Clignon

N°30/20

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Aisne Navigable et au Syndicat de gestion du bassin versant de l'Ourcq et du Clignon.

Considérant que la compétence de l'eau a été transférée à la Communauté de communes qui désignera les représentants à ces syndicats au sein de la communauté de Communes.

Monsieur MESSEAN Adrien se porte volontaire pour être délégué au sein du Syndicat Aisne Navigable.

Monsieur Olivier THOMA se porte volontaire pour être délégué au syndicat de gestion du bassin versant de l'Ourcq et du Clignon.